

Parc national des Cévennes

Orientation 01-3: Progresser vers des modes de vie durables par l'innovation et la transmission

[...]

- **Mesure 1.3.4: Renforcer l'éducation au développement durable et au patrimoine dans les établissements scolaires**

Fruit d'une coopération de plus de 30 ans entre l'Education nationale et l'établissement public, la politique d'éducation proposée aux équipes enseignantes permet aux citoyens de demain de prendre conscience des richesses et des fragilités du patrimoine naturel et culturel du Parc national des Cévennes. Cet accompagnement concerne aujourd'hui essentiellement l'enseignement primaire. Il est axé principalement sur l'éducation à l'environnement et particulièrement développé dans le département de la Lozère.

De nombreux partenaires, souvent fédérés au sein de réseaux, contribuent également au développement de l'éducation à la nature sur le territoire.

Le dispositif d'éducation est renforcé notamment en développant les interventions dans les collèges et les lycées et en élargissant le champ d'intervention aux dimensions culturelles et patrimoniales.

Les interventions sont développées dans les départements du Gard et de l'Ardèche, qui accueillent la majorité de la population scolaire du Parc national.

Des conventions de partenariat avec l'Education nationale permettent de conforter le poste d'enseignant intervenant en Lozère, de mobiliser un poste dédié pour le Gard et l'Ardèche et d'identifier des enseignants « relais » de terrain.

Le partenariat avec les acteurs éducatifs de terrain est renforcé. Le fonctionnement en réseau

Des actions complétant la stratégie d'éducation au développement durable et aux patrimoines sont intégrées dans les dispositifs extra scolaires de type Contrats éducatif locaux(Cel). Ces actions sont soutenues par l'établissement public.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Coordination

Mise en place d'un responsable de l'accueil et de la médiation du patrimoine sur chacun des massifs

Interventions des agents dans les établissements

Soutien d'actions hors temps scolaire

Contributions des communes adhérentes

Intégration d'actions spécifiques dans les dispositifs extrascolaires

Principaux autres partenaires à mobiliser

Parc national des Cévennes

Education nationale, Départements, Régions

Réseaux d'associations d'éducation à l'environnement et au développement durable

- **Mesure 1.3.5: Faire de la formation un levier pour progresser vers des modes de vie durables**

Les concertations préalables à l'élaboration de la charte ont mis en évidence la volonté collective des acteurs économiques et sociaux de progresser vers des modes de vie et des pratiques professionnelles durables.

Au-delà d'un accompagnement technique ou économique parfois nécessaire, la connaissance des enjeux et des pratiques adaptées au territoire est un préalable à la prise de conscience et à l'engagement vers des modes de vie durable.

La formation, en tant qu'outil essentiel de diffusion de cette connaissance, est donc développée.

Les partenariats avec les organismes de formation professionnelle sont renforcés afin d'intégrer de véritables modules « Parc national des Cévennes » dans les formations initiales.

Des journées d'échanges et de formation sont organisées pour les partenaires impliqués dans le projet de territoire : OTSI, agriculteurs, forestiers, entreprises touristiques, collectivités locales...

Un effort particulier est consenti pour faciliter la participation des professionnels.

Les partenaires de la charte encouragent les universités et les établissements d'enseignement supérieur à faire du territoire du Parc national des Cévennes un laboratoire d'application pour l'enseignement et la recherche.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Conventions de partenariat avec les organismes de formation

Participation à l'élaboration de modules de formation spécifiques

Principaux autres partenaires à mobiliser

Organisme de formation (CFPPA, lycées agricoles, ...)

Enseignement supérieur (communauté scientifique Agropolis, ...)

Régions

Chambres consulaires

Page 108 de la Charte PNC

Référence ID de l'article : #2747

Auteur : Alicia Lambert

Parc national des Cévennes

Dernière mise à jour : 2014-06-06 11:56